



**COMMUNE**  
**Département de la Haute-Garonne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 17  
Procurations : 9  
Absents : 1  
Votants : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Rieumes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Maire.

Présents : MMES MM COURTOIS-PÉRISSÉ, ANDREU, BALLONGUE, BAYLAC, BERTRAND, BILLIET, CALMETTES, CHEROBIN, GASTON, GOY, LANDMANN, MALLET, MANGIN, MONTOYA, ORAZIO, ROMAN, SECHAO

**Date de convocation**

18 mars 2022

Procurations : Mr BOBIN à Mme BAYLAC  
Mr BOULAY à Mr MANGIN  
Mme CABRERA à Mr ROMAN  
Mr CHANTRAN à Mme CALMETTES  
Mme DA SILVA à Mme ANDREU  
Mr DREVET à Mr BALLONGUE  
Mr DUVIVIER à Mr MANGIN  
Mr FOURAIGNAN à Mr ORAZIO  
Mr TOUTAIN à Mme BILLIET

**Date d'affichage**

31 mars 2022

Absents : Mme MALLET-SEMPE

Secrétaire : S. BILLIET

**2022-3-12 – Rapport sur les actions entreprises suite aux observations contenues dans le rapport de la CRC Occitanie**

La chambre régionale des comptes Occitanie a transmis le 18 février 2021 un rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la commune de Rieumes.

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières stipule que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Le rapport d'observations définitives ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 30 mars 2021, il convient de présenter devant cette même assemblée, avant le 31 mars 2022, un rapport mentionnant les actions qui ont été entreprises à la suite des observations de la chambre.

Ce rapport devant par ailleurs être transmis à la chambre afin de lui permettre de mesurer le degré de mise en œuvre des recommandations.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le Rapport sur les actions entreprises suite aux observations contenues dans le rapport de la CRC Occitanie.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **De prendre acte** de la présentation du rapport portant sur les actions entreprises suite aux observations contenues dans le rapport de la CRC Occitanie.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Le Maire

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ

